

DESTINATAIRE : Madame Claudette Journault
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

SOURCE : Madame Hélène D. Michaud
Citoyenne de Lac-Sergent

DATE : Le 20 novembre 2002

OBJET : **Mémoire relatif à la construction
d'un barrage à la décharge de
Lac-Sergent**

Madame,

Je désire par le présent mémoire, signifier mon opinion au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, concernant le projet cité en titre.

Présentation :

Je suis résidante riveraine au lac Sergent depuis plus de vingt-cinq ans. J'y ai élevé ma famille, et mon mari quant à lui y est résidant depuis près de cinquante ans. J'ai investi dans une résidence au bord de l'eau, justement afin de profiter du lac et de son environnement et sans notre lac, elle serait sans aucune valeur. Je viens m'y reposer et prendre du bon temps, c'est mon havre de paix.

Intérêts en rapport au projet :

Toutes ces années vécues aux abords du lac me permettent de me prononcer sur le sujet.

Notre lac est notre richesse, sa santé et sa survie sont à mes yeux primordiales.

D'années en années, j'ai vu le lac se détériorer, j'ai vu les plantes aquatiques progresser, j'ai vécu l'implantation des fosses septiques vers les années 78-79, j'ai également vu les barrages clandestins se construire et se défaire, ainsi que leurs bienfaits et les inconvénients qu'ils occasionnent.

Il n'est pas de cette année que la population ressent le besoin d'un contrôle de niveau d'eau :

- L'été, afin de pouvoir profiter du lac, pratiquer des sports nautiques et se balader en bateau moteur, sans briser son pied de moteur sur les roches qui se trouvent au fond de l'eau;
- Au printemps, pour éviter les inondations des crues printanières, que j'ai également vécues.

Projet de construction d'un barrage :

Je n'ai pas besoin de me faire convaincre de l'utilité de la mise en place d'un barrage.

D'abord la qualité de l'eau du lac a besoin d'être améliorée et toutes les études faites à date vont en ce sens. Des recommandations ont d'ailleurs été faites par des experts, qui prônent de nous inculquer de nouvelles habitudes de vie, entre autre, en n'utilisant pas d'engrais chimiques et pesticides, en se servant de savons sans phosphate et nitrate, en renaturalisant les rives, en contrôlant le niveau de l'eau.

Je participe à tous ces moyens pour améliorer notre lac, la seule des choses que je ne peux pas faire seule, c'est de contrôler le niveau de l'eau, ce qui ne peut se faire que par la construction d'un barrage.

Nous avons la chance d'avoir un Conseil municipal qui travaille selon la volonté de ses citoyens et qui veut répondre aux besoins signifiés en construisant un barrage.

La tenue des audiences publiques étaient-elles nécessaires ?

Les demandeurs n'ont jamais soumis au prometteur et/ou à son consultant leurs préoccupations, cela aurait été légitime d'au moins leur donner une possibilité d'y répondre, avant d'entreprendre tout le processus des audiences publiques et d'engendrer des frais, autant pour les contribuables du Québec que pour les citoyens de Lac-Sergent, en plus d'allonger le processus d'étude d'impact en environnement

Par ailleurs, il aurait sûrement été très bénéfique pour les demandeurs d'assister aux séances d'information tenues par la Ville sur le projet en 2001 et en 2002, ainsi qu'à la réunion d'information tenue par le BAPE le 4 juin 2002, Ils auraient alors pu poser toutes les questions voulues et à coup sûr y trouver des réponses adéquates.

La tenue des Audiences publiques serviront-elles à bonifier notre projet ?

Ces audiences ont permis à des citoyens de revoir tout le questionnement sur les effets du barrage. Au lac Sergent, il n'y a eu que les demandeurs se disant négatifs au barrage. Les citoyens de St-Basile ont été ceux qui ont retenu presque toute l'attention, ils avaient vécu un barrage clandestin en 2002 qui leur a soulevé des inquiétudes, mais ces gens là aussi ne veulent plus des barrages clandestins.

Il est tout de même dommage d'en être rendu là, après deux ans de travail de la part de notre Conseil municipal, à se demander si le projet répondra enfin aux exigences du Ministère, ainsi qu'aux besoins des citoyens. Il est à considérer que nous désirons construire un barrage de 60 000 \$ et non de 6 000 000 \$, et que son envergure est de 16 pouces et non de 16 pieds.

Conclusion :

Les citoyens ont démontré leur volonté et leur appui au Conseil municipal par la pétition qui a circulé cet été afin de demander au Ministère de l'environnement, Monsieur André Boisclair, d'accélérer le processus de construction du barrage à la décharge de Lac-Sergent, et c'est avec empressement que je l'ai signée, de même que tous les membres de ma famille. J'ai même incité des voisins et des amis à faire de même, et plus de 758 signataires ont appuyés la démarche.

J'ai assisté aux deux soirs d'audiences de novembre et je serai également présente aux audiences de décembre. J'espère que plusieurs citoyens du lac Sergent feront de même et qu'ils viendront donner leur opinion et défendre notre projet.

Espérant que nous recevrons, après la fin de la deuxième partie des Audiences de décembre, une recommandation positive de votre part, pour enfin procéder à la construction de notre barrage et qu'enfin nous pourrons contrer les problèmes de vivre sans barrage et ainsi améliorer notre qualité de vie.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Une citoyenne qui croit au projet et qui tient à son lac !!!

Hélène D. Michaud